



1. Lieu et horaires des cours

Les cours ont lieu dans les salles de danse situées au 42bis rue Alexis de Villeneuve, 97400 Saint-Denis, La Réunion. Les horaires seront communiqués et affichés tous les ans au mois de mai afin d'anticiper la future année scolaire. Le niveau et le cours dans lequel l'élève est inscrit sont déterminés par son âge, le nombre d'années de pratique et ses capacités ; seul le professeur est habilité à procéder à des modifications en cours d'année.

2. Inscription

Lors de l'inscription les pièces suivantes sont à fournir :

- la fiche individuelle d'adhésion et inscription à l'association
- l'accord parental pour la diffusion et l'exploitation, à des fins non commerciales et sur tous supports, des photos prises pendant les cours, concours, stages ou galas. Cet accord est demandé pour les élèves qu'ils soient mineurs ou majeurs. En cas de refus, l'élève ne pourra pas participer au spectacle de fin d'année ni aux concours.
- le certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse
- une attestation d'assurance responsabilité civile

> Ces documents devront être obligatoirement fournis le jour de l'inscription. Aucun cours ne pourra être suivi sans ces documents, à l'exception du certificat médical qui pourra être remis au plus tard le 30 septembre.

3. Paiement

Le règlement annuel de l'adhésion et des cours s'effectue lors de l'inscription, par virement, espèces ou chèque (s) à l'ordre de « Atelier CJC Danse ». L'engagement est annuel. Un spectacle a lieu tous les ans et il est souhaitable que les enfants qui ont commencé la danse finissent leur année, ceci pour une meilleure organisation du gala. Le prix d'un costume n'excédera pas 35€ (le règlement sera à fournir durant le premier trimestre de l'année civile).

4. Cas de remboursement

Dans les cas exceptionnels suivants, un remboursement sera étudié :

- Maladie ou accident : sur présentation d'un certificat médical d'une durée minimum de 6 semaines. Le certificat devra être fourni dans un délai d'une semaine à compter de sa date d'émission.
- Déménagement ou mutation professionnelle hors département : sur présentation d'un justificatif accompagné d'un courrier daté. Le remboursement sera effectué à compter de sa date de réception.
- En cas d'obligation de fermer la structure (confinement, cyclone...) une solution de rattrapage ou de stages sera proposée et/ou un remboursement au prorata sera étudié.





5. Responsabilités

Les parents doivent déposer les enfants à l'intérieur de l'école et s'assurer que les cours ont bien lieu. L'association n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de leur cours, ni à l'extérieur de l'école à quelque moment que ce soit. Les enfants ne doivent pas quitter l'école sans qu'un adulte responsable soit venu les chercher à l'intérieur de l'école. Si un élève doit partir, exceptionnellement, avant la fin d'un cours, il devra fournir un mot signé de ses parents. Les jours de répétition, spectacle ou concours, la surveillance des élèves est assurée par les parents bénévoles inscrits. Pour toute absence, les parents doivent prévenir le professeur dans les meilleurs délais. (Numéros disponibles à la salle de cours et sur notre site internet www.ateliercjcdanse.com). Une présence régulière favorise les progrès. Les élèves majeurs sont responsables de toute dégradation qu'ils pourraient occasionner; la responsabilité incombe aux représentants légaux, pour les mineurs.

L'association décline toute responsabilité en cas de disparitions, pertes ou échanges de biens ou de valeur.

6. Tenue vestimentaire

- Aucune obligation d'achat de tenue vestimentaire particulière n'est imposée. Mais pour un souci pratique et de confort un code vestimentaire sera à voir directement avec le professeur.
- Ne pas acheter des pointes sans l'avis et les conseils du professeur.
- Tous les élèves devront se présenter au cours avec les cheveux coiffés et attachés.
- Être présent minimum 5 minutes avant le début du cours afin qu'il commence à l'heure.

7. Les vestiaires

Les vestiaires sont réservés aux élèves. Pour les enfants des cours « Eveil » et « Initiation », les parents sont acceptés dans le vestiaire pour aider leurs enfants.

8. Comportements

Les téléphones portables doivent être éteints (à minima en mode Avion), lors des cours. Les bijoux, chewing-gum ou bonbons sont interdits. Les élèves seront ponctuels. Ils seront autorisés à entrer dans la salle de cours uniquement par le professeur.

9. Communication avec la direction de l'association et les professeurs

Pour toute réclamation, les parents doivent prendre contact avec l'association par mail (contact@ateliercjcdanse.com), qui conviendra d'un rendez-vous avec elle-même ou les professeurs. Les cours de danse ainsi que le cours d'essai ne sont pas publics. Des portes-ouvertes seront organisées.

Les coordonnées des professeurs seront affichées dans la salle ainsi que sur le site : www.ateliercjcdanse.com

10. Respect des locaux

Les élèves et leurs parents doivent respecter la propreté et l'intégrité des locaux : Hygiène et propreté des toilettes. Ne pas manger ou boire (excepté de l'eau) dans les salles. Un espace est aménagé pour pouvoir goûter mais il faudra également veiller à le laisser propre.

Conformément à la loi européenne relative à la protection des données (RGPD), vous reconnaissez être informé de la conservation de ces données et acceptez que les informations recueillies soient enregistrées dans un fichier informatisé par l'Atelier CJC Danse pour la gestion des adhérents.

2/2 - Talon à découper et à remettre à l'inscription

Nom – Prénom de l'élève :

Nom – Prénom du représentant légal :

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Atelier CJC Danse et m'engage à le respecter et le faire respecter par mon (mes) enfant(s).

Signature

Fait à, le

